

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 326

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 2**

Supprimer les alinéas 2 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Si l'on peut saluer la volonté d'ouvrir au plus grand nombre la possibilité de pratiquer une activité physique et sportive, la mise en application du dispositif proposé ici pose certaines questions.

Qui est responsable en cas d'accidents, de blessures ou d'actes de violences à l'égard d'un usager ?

Qui fixe le prix de la location des équipements sportifs ?